



HAL
open science

Violence religieuse, violence politique: l'écriture remède à la dislocation des corps naturel et politique (1580-1610)

Marie-Céline Daniel

► To cite this version:

Marie-Céline Daniel. Violence religieuse, violence politique: l'écriture remède à la dislocation des corps naturel et politique (1580-1610). *Sillages Critiques*, 2017, *Ecriture de la violence, violence de l'écriture*, 22. hal-03841000

HAL Id: hal-03841000

<https://hal.science/hal-03841000v1>

Submitted on 6 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Violence religieuse, violence politique : l'écriture, remède à la dislocation des corps naturel et politique (1580-1610)

Marie-Céline DANIEL

Université Paris-Sorbonne VALE-EA4085

Le 16^{ème} siècle en Angleterre, et ailleurs en Europe, fournit un cadre privilégié à une étude de la violence. Celle-ci explose dans une grande partie de l'Europe, depuis le Sud, où les guerres d'Italie déchirent la première moitié du siècle, jusqu'au nord, où les rebelles protestants refusent de suivre les lois de l'Espagne catholique dans les Dix-Sept Provinces, en passant par la France, dévastée par les guerres de religion à partir des années 1560 et jusqu'à la fin du siècle. Le spectacle de la violence est omniprésent, et il s'imisce dans tous les domaines de l'expérience humaine, comme en témoignent les œuvres d'art nées de la période, qu'elles soient religieuses ou laïques. La violence s'imisce partout, et cette contamination est révélatrice de son omniprésence oppressive dans l'esprit des contemporains. Il est vrai qu'en ces temps de tumulte religieux et d'incertitude politique, la violence, corollaire d'un combat permanent pour l'appropriation d'un pouvoir sans cesse contesté, se décline en de multiples formes, violence physique bien sûr mais aussi violence du discours qui cherche à discréditer l'ennemi par le biais d'imprimés virulents.

De très nombreux textes sont publiés en Angleterre à la fin du 16^{ème} et au début du 17^{ème} siècles ; l'abondance des publications liées à l'actualité politico-religieuse est le reflet d'une période marquée par de nombreux bouleversements. Les guerres de religion, en France à partir des années 1560, la révolte des futures Provinces Unies contre le régime espagnol à partir de 1568, l'annexion du Portugal par l'Espagne en 1580, sont autant d'épisodes auxquels l'Angleterre élisabéthaine puis jacobéenne est mêlée, et qui suscitent un assez grand nombre d'imprimés. Tous ces textes, à des degrés divers, parlent de violence, celle des guerres, des massacres, des persécutions. Le corpus qui nous intéresse ici est un peu particulier : il s'agit des textes évoquant la mort violente ou les tentatives d'assassinat perpétrées contre des souverains.

L'Europe de la fin du 16^{ème} siècle est marquée par un nombre inédit de morts violentes au sommet de la hiérarchie du pouvoir. Que les rois meurent soudainement, dans un monde encore marqué par les guerres féodales, n'a rien de nouveau, et l'Angleterre de la Guerre des Deux Roses avait eu sans doute une expérience inégalée en la matière. La guerre civile qui avait occupé l'Angleterre entre 1455 et 1485 s'était nourrie de la disparition successive et brutale des rois York et Lancastre. Plus récemment, en France, la mort d'Henri II suite à un tournoi, en 1558, avait laissé le champ libre aux appétits de pouvoir des grandes familles du royaume, Guise et Montmorency en tête. Cependant, en Europe, les successions parfois rapides d'un roi à l'autre (en Angleterre entre Édouard VI et Marie I, en France entre Henri II, François II et Charles IX) n'avaient pas suscité de textes politiques particuliers, car elles étaient comprises comme des accidents de la nature : Édouard et François étaient de santé fragile, et Henri II était mort accidentellement. En revanche, dès lors que les monarques ou les chefs politiques meurent sous les coups de leurs opposants, une interrogation naît sur les raisons qui expliquent de tels événements. Tel est le cas en 1584, quand Guillaume le Taciturne, le chef des insurgés dans les Provinces Unies, est assassiné par un Catholique fanatique. Tel est le cas aussi en 1589, quand le roi Henri III meurt sous les coups de couteau du moine Jacques Clément. Il en va de même en 1610, quand Henri IV est tué par Ravillac en plein Paris. À cette liste, déjà longue, il faut ajouter deux événements légèrement différents, mais dont le traitement est intéressant : l'exécution de Mary *Queen of Scots* à Fotheringay en 1587, et le Complot des Poudres qui ne réussit pas à supprimer la totalité de la famille royale et du Parlement à Londres en 1605. Dans le premier cas, l'ancienne reine d'Écosse a été jugée,

condamnée à mort puis exécutée au nom de la justice royale. Pour les tenants de cette solution radicale, il ne s'agit pas d'un assassinat, mais de l'exécution d'une décision de justice, prise, d'après ses partisans, selon les règles de la légalité. Une vingtaine d'années plus tard, le Complot des Poudres est un échec, ce qui n'empêche pas la justice royale de Jacques de s'abattre sauvagement sur les participants à la conspiration. Cependant, l'inefficacité de l'attentat limite le caractère tragique de l'événement : les Anglais se font peur *a posteriori*, en imaginant ce qui se serait passé si Guy Fawkes avait réussi. Le supplice des condamnés n'est pas moins sévère, mais il s'exerce contre la violence de l'intention, et non celle du fait commis.

Par conséquent, si tous ces moments portent en eux une part de violence indéniable, tous n'ont pas fait l'objet de traitements comparables. On étudiera ici les textes nés de l'assassinat d'Henri III en 1589 puis ceux parus après la mort d'Henri IV en 1610, avant d'examiner le cas de l'exécution de la reine Mary Stuart en 1587. Ces événements ont donné naissance à des imprimés différents, car leur annonce n'a pas été accueillie de la même manière en Angleterre. En effet, en 1589 les Anglais apprennent la nouvelle de l'assassinat d'Henri III avec un mélange d'étonnement et d'impassibilité. Même si la reine Élisabeth avait maintenu des relations cordiales avec le roi de France depuis des années, les Anglais considéraient Henri III comme l'homme en grande partie responsable des massacres de la Saint-Barthélemy. Les textes protestants écrits et publiés après 1572 en Europe avaient fini par parvenir en Angleterre, et tous alimentaient la légende noire d'un prince ambitieux et ultra-catholique, soumis aux Guise et à sa mère¹. La réconciliation officielle entre Henri de Navarre et le roi de France à la fin de l'année 1588 n'avait pas convaincu les sujets d'Élisabeth de la sincérité du roi. En 1610, la mort d'Henri IV sous les coups de Ravailac résonnait différemment : les Anglais comme les Français pouvaient avoir l'impression que l'histoire se répétait. Il y avait quelque chose de tragique dans ce bégaiement de l'histoire. En outre, même si les Anglais avaient mal compris l'abjuration de 1593 et la paix signée en 1598 avec Philippe II alors que la France avait entraîné l'Angleterre dans la guerre contre l'Espagne, Henri IV avait été longtemps le héros des Protestants les plus ardents en Angleterre. Alors que depuis quelques années la situation dans le royaume de France semblait s'être pacifiée, l'assassinat du roi démontrait que la discorde restait encore une tentation aux conséquences dangereuses. Enfin, fait historique plus ambigu, l'exécution de Mary Stuart a été l'objet d'imprimés nombreux, à l'image sans doute des incertitudes des contemporains quant à la nature même de l'événement. Nous évoquerons ce cas en dernier, tant il laisse de questions ouvertes sur la mise en évidence et la résolution de la violence exercée sur et contre le corps politique.

Sur l'échelle des crimes, le régicide est indépassable. En effet, si un grand nombre de textes politiques insistent sur la nécessaire ablation d'un organe ou d'un membre quand il nuit au corps politique, la même métaphore interdit de séparer la tête des autres membres, puisque le corps ne pourrait survivre sans elle². Dans une certaine mesure, la violence régicide est de forme métonymique, elle vise la tête pour atteindre le corps. Ici, la violence faite au corps naturel du souverain n'est qu'une image de la violence faite au corps politique tout entier, même si le régicide lui-même s'en défend. Tel est par exemple le cas de Ravailac, dont l'interrogatoire révèle qu'il avait programmé l'attentat contre Henri IV après le couronnement de la reine Marie de Médicis, pour que le régime (le corps) survive à la mort du roi (la tête) (Mousnier 251).

Pourtant, même si le crime est le pire qui puisse être, la question de la justification du régicide a été l'une des interrogations fondamentales du siècle. Les persécutions subies par les communautés protestantes dans les territoires résolument catholiques ont encouragé les théoriciens réformés à remettre en question l'autorité du prince – la question qu'ils ont posée est celle des limites de son pouvoir : dans quelles conditions est-il légitime de refuser l'obéissance due au monarque ? Plus radicalement, la question devient progressivement celle

du tyrannicide : le peuple des croyants a-t-il un droit de résistance face aux commandements d'un souverain qui ne se comporterait pas en bon chrétien ? Si, au 16^{ème} siècle, les théoriciens de cette question, parmi lesquels on trouve Théodore de Bèze, sont d'abord des Réformés (renforcés dans leur questionnement par la Saint-Barthélemy en 1572), le rapprochement de certains Catholiques et des Protestants amène les Catholiques les plus radicaux à embrasser ces thèses dites « monarchomaques », tandis que les Protestants se font les tenants d'un pouvoir royal fort³. C'est ce renversement qui explique la mort d'Henri III en 1589 par exemple, roi très catholique pourtant assassiné par un moine fanatisé. Bien sûr, le débat sur le tyrannicide remonte à l'Antiquité, a été repris par Thomas d'Aquin au 13^{ème} siècle et il est réactivé périodiquement⁴. Au 16^{ème} siècle, le sujet redevient central car la discussion n'est plus seulement théorique, elle conduit à des assassinats.

Pourtant, les textes dont il s'agit ici ne sont pas des dissertations sur la légitimité du tyrannicide mais sont des textes narratifs, qui s'attardent sur les faits qui se sont déroulés. Dans la plupart des cas, le régicide n'est pas défini comme tel mais comme un parricide, ce qui le rend à la fois plus compréhensible (le lien parent-enfant étant une expérience commune à tous et un modèle structurant pour les relations sociales) et plus horrible, en le replaçant deux fois dans les interdits du Décalogue. Père de la Patrie, donc père de tous, le roi assassiné par l'un ou plusieurs de ses sujets est donc victime de ses enfants. Ravailiac, par exemple, est décrit alternativement comme un homicide et comme un parricide dans un des textes publiés juste après son exécution⁵. L'assassinat du roi est défini comme un parricide dans la traduction du texte d'Étienne Pasquier sur la tentative d'assassinat de Jean Chastel contre le roi en 1595⁶. Cette double nature du crime régicide rappelle le soliloque de *Macbeth*, dans lequel le personnage résiste à la tentation du meurtre de Duncan en avançant cette raison : « *First, as I am his kinsman and his subject,/ Strong both against the deed* » (*Macbeth*, I,7). La mention du régicide est souvent accompagnée d'adjectifs et de superlatifs : « most inhumane murder » (*The terrible and deserved death* 2), « most deplorable murder »⁷, « inhumane and barbarous slaughter » (*ibid.* C4v^o) ou « a most cruell, inhumane and detestable paricide »⁸. Ces formules relèvent de l'épithète homérique et sont aussi des moyens de vendre mieux les textes en question. En effet, pour horrible qu'il soit, le régicide quand il advient constitue pour les libraires londoniens une formidable occasion de vendre des imprimés de qualité médiocre (pamphlets, tracts ou libelles). Ces textes courts, publiés rapidement et pour un faible coût, s'écoulaient rapidement sur le marché ; même à bas prix, ils permettent aux libraires d'alimenter leur trésorerie pendant que d'autres volumes, plus sophistiqués et donc plus onéreux, occupent une ou plusieurs presses dans l'atelier. À ce titre, ils sont à ranger avec les textes relatant les faits-divers, naissances monstrueuses, prodiges et crimes affreux qui encombrèrent les étals des libraires. Leur examen montre néanmoins qu'ils occupent une place à part dans la production imprimée à Londres.

La lecture des textes qui évoquent la mort de tel ou tel souverain amène à un premier constat : le régicide semble avoir posé problème aux auteurs, aux libraires et aux autorités. Il n'est pas neutre de raconter les circonstances de la mort d'un roi, surtout quand il s'agit d'un crime. L'idée que la médiatisation d'un événement risque d'en faire la publicité et de susciter des vocations est déjà présente dans l'Angleterre de la fin du 16^{ème} siècle. Élisabeth, au lendemain de la Saint-Barthélemy, limite la publication de trop nombreux témoignages (de réfugiés notamment) en Angleterre (Kingdon 125-135). De la même manière, un seul imprimé raconte l'assassinat d'Henri III l'année même où elle advient⁹. Cette discrétion est assez étonnante, car l'événement avait tout pour séduire les lecteurs anglais. D'une part Henri III, roi très catholique à la piété spectaculaire, était particulièrement impopulaire en Angleterre, où il était considéré comme responsable de la Saint-Barthélemy : une vision rétributive de la justice divine pouvait expliquer qu'il ait été assassiné à son tour, comme les réformés parisiens l'avaient été en 1572. En outre, l'image d'un roi « très catholique » tué par un moine jacobin

était belle pour des Anglicans ayant appris à se méfier du clergé régulier. Elle permettait en outre de valider toute la politique religieuse menée par les Tudors depuis la dissolution des monastères. Enfin, la vision d'Henri III désignant Henri de Navarre comme son successeur pouvait former une vignette séduisante qui mettait sur le trône de France un roi réformé depuis longtemps soutenu par les Anglais. Cette passation de pouvoir venait justifier leur engouement pour le roi de Navarre. Ainsi, tout aurait justifié que de nombreux textes paraissent, du point de vue des libraires et des lecteurs du moins. Pourtant, sur le moment, un seul texte est publié. Cette réticence ne s'explique pas sur le plan commercial. Il n'est donc pas impossible que les autorités soient intervenues pour enrayer une trop importante production de récits de l'assassinat.

Quelques années plus tard, en 1610, lors de la mort d'Henri IV dans des circonstances comparables, l'inquiétude des autorités est palpable. Entre 1589 et 1610, elle s'est probablement nourrie du Complot des Poudres de 1605, qui a réactivé les inquiétudes des Anglicans face au danger représenté par la communauté catholique. Onze jours après la mort du roi mais avant l'exécution de Ravallac, Robert Cecil fait savoir au « *warden* » de la *Stationers' Company* Thomas Waterson, par l'intermédiaire du Garde des Sceaux, qu'il n'est pas question que paraissent des textes sur la mort du roi de France sans son autorisation expresse :

Mr waterson, my Lord Trēr my lord and m^r hath commanded me to will and require yo^u in his lo^{ps} name that yo^u suffer nothing to be imprinted concerning the death of the late French king. vnless it be such things as shall haue the signification of his lo^{ps} pleasure eyther by my selfe or such as his lo^p shall appoint therevnto (Greg 156).

Le lendemain, Cecil écrit directement à Waterson et exige que rien qui puisse porter atteinte à la mémoire du défunt roi ne soit publié :

The king that is gone being of too great valeur & renowne in Europe and too deere vnto his Ma^{ty} to suffer any thing to be said of him that may scandalise his memory *by those that [sic] care not nor know not howe to handle such a subiect* [mes italiques] (*Ibid.*).

Ce qui est intéressant dans la missive de Cecil, c'est la précision qu'il apporte à la fin de son ordre. Il y aurait donc des gens autorisés à s'emparer d'un sujet tel que le régicide, et donc des profanes incapables de le faire. La violence faite au corps du roi, en particulier quand elle devient un objet d'écriture, ne saurait être traitée comme un autre type de violence, militaire ou judiciaire. Si les récits contant la fin des ennemis de la royauté sont publiés et largement distribués, la mort du roi exige de la prudence, voire le silence.

Quand on examine les textes qui paraissent après l'assassinat d'Henri IV, force est de constater que les instructions de Cecil ont dû être respectées. Seuls quatre textes (cinq volumes, dont un paru à Édimbourg et qui n'était donc pas soumis à la réglementation de la *Stationers' Company*) sont publiés à Londres assez vite après les faits¹⁰. Aucun titre n'annonce clairement un récit de la mort du roi, mais plutôt la description circonstanciée du supplice infligé à Ravallac : par exemple, *The terrible and deserued death of Francis Rauilliack, shewing the manner of his strange torments at his execution, vpon Fryday the 25. of May last past, for the murther of the late French King, Henry the fourth* ou *The copie of a letter vvritten from Paris, the 20. of May 1610. Declaring the maner of the execution of Francis Rauaillart, that murdered the French King*. Dans ces deux titres, on sent bien que la possibilité d'en savoir plus sur les circonstances de la mort du roi n'a pas pu être étrangère au succès du volume, mais c'est le supplice du régicide qui est mis en avant. Plus frappant encore, le contenu des imprimés est révélateur de ce choix éditorial. La mort du roi n'est racontée que dans un seul texte, et elle ne l'est que brièvement :

hee gaue him two blowes with a knife, with so suddaine an execution, that the murther was sooner found than the murtherer: yet in the end by diligent search he was taken, and the king carried back to the Louu're [sic]. » (*The Sighes of France*, B.2)

Dans les autres textes, rien n'est dit : soit le récit commence après la mort du roi (« *The most inhumane murder lately committed vpon the person of the late French King* », *The Terrible and deserved death* 2) soit celle-ci est euphémisée (« *this direfull act* » *The copie of a letter* A3). Il semble donc qu'il y ait eu un interdit, une forme de tabou qui aurait empêché le récit de l'assassinat lui-même, alors que rien n'empêchait de penser le régicide. On peut d'ailleurs penser que c'est précisément leur discrétion sur ces faits qui a permis à ces textes d'être publiés. L'écriture est donc bien comprise ici, par les autorités, comme un art pour initiés. À cet égard, il serait intéressant d'en savoir davantage sur les auteurs de ces textes. Pour l'instant, ils restent anonymes, et même quand leur nom est connu il manque toutes les autres informations à leur sujet.

Depuis 1586, un décret de la Chambre étoilée avait modifié le processus d'autorisation des textes imprimés : le privilège commercial avait échoué depuis 1554 aux libraires de la Stationers' Company, mais à partir de 1586 l'archevêque de Cantorbéry et l'évêque de Londres étaient devenus responsables de la conformité des textes avant l'impression. Un système de double licence avait donc été mis en place, dans l'espoir de mieux contrôler le livre dans les différentes étapes de sa fabrication (Clegg 66-76 et 218-24). Par conséquent, en 1610, le pouvoir anglais aurait peut-être été en mesure d'empêcher totalement la publication de ces textes. Les autorités les ont laissés paraître parce qu'elles considéraient qu'ils avaient une autre utilité. Celle-ci est à rechercher dans ce qui forme le sujet principal de ces imprimés : le récit, dans le détail, des souffrances infligées aux coupables. Qu'il s'agisse des conjurés du *Babington Plot* ou de Ravaillac, la plupart des textes publiés sur ces épisodes s'attardent longuement sur la façon dont les condamnés ont été châtiés. À un premier niveau, ces récits démultiplient l'effet supposément dissuasif des châtiments. La « présence déchaînée du souverain » (Foucault 60) qui, selon Foucault, se manifesterait dans l'horreur des tourments subis par les criminels, est rejouée sans cesse à chaque lecture, silencieuse ou publique, de ces textes d'actualité. On en revient ici à l'un des sens possibles de « *publish* », rendre public, communiquer. Cependant ce premier niveau n'explique pas la répétition de ces textes, qui parfois se citent mutuellement.

Il arrive en effet que le châtiment du coupable n'ait guère de vertu dissuasive, et qu'elle soit comprise autant comme une nécessité que comme un problème. Tel est le cas de l'exécution de Mary *Queen of Scots* en février 1587. Ce cas est intéressant parce qu'il nuance les analyses que nous avons faites jusqu'à présent. Mary est reine, mais elle est aussi coupable de haute trahison ; à lire les correspondances de l'époque, on comprend qu'aucun des deux éléments n'était mis en doute par Élisabeth. Dès lors, l'exécution de l'ancienne reine d'Écosse présente une difficulté : il s'agit tout à la fois d'un régicide (même si elle ne règne plus, elle est reine, car on ne cesse pas de l'être, ce que Shakespeare démontre parfaitement dans l'Acte IV de *Richard II*) et de la mise à mort d'une criminelle elle-même accusée de régicide (elle a voulu la mort d'Élisabeth). Par conséquent, le traitement de cet épisode était plus compliqué que d'autres, qu'il s'agisse des Jésuites au début de la décennie, ou des régicides français par la suite. La publicité autour de la légitime procédure intentée contre Mary est une étape indispensable dans le combat des autorités contre les menaces faites au monarque ; en effet, les régicides ou les tentatives de régicide provoquent en retour des textes qui contestent l'interprétation des faits par les autorités. L'exécution de Mary suscite ainsi un assez grand nombre de panégyriques, parmi lesquels le *Martyre de la Royne d'Escosse, douariere de France*¹¹ d'Adam Blackwood. Blackwood (1539-1613) était un Écossais ayant étudié en

France où il était recteur de l'Université de Paris puis juriste à Poitiers (Burns 663). Pensionné par Mary, il devient son apologiste à sa mort. Publié à Paris et non à Édimbourg, comme l'indique la page de titre, le livre connaît un assez grand succès au moment de sa parution ; il est réimprimé trois fois entre 1587 et 1589¹², et deux autres éditions sont publiées à Anvers en 1588 et 1589¹³. Cet *octavo* de 600 pages est d'une tout autre ampleur que les pamphlets mentionnés plus haut. Il cherche à ridiculiser le procès et l'exécution de Mary, tout en peignant la reine d'Écosse sous son jour le plus favorable. On l'a dit, la situation de Mary était compliquée, et la légalité des procédures judiciaires à son encontre assez contestable ; le fait qu'Élisabeth ait décidé de surseoir à l'exécution si longtemps en est d'ailleurs une preuve et la reine d'Angleterre aurait sans doute préféré lui trouver une mort plus discrète encore. L'ambiguïté de la situation de Mary peut expliquer de tels arguments, mais son cas n'est pas isolé : les régicides sont parfois aussi défendus par écrit. Après la mort d'Henri III, par exemple, plusieurs textes sont imprimés à Paris qui justifient l'assassinat du roi et absolvent Jacques Clément¹⁴. Ces textes ne sont ni traduits ni imprimés en Angleterre, mais ils ont sans doute pu circuler. Aussi les autorités font-elles face à la nécessité de répondre aux textes par d'autres textes : le recours à l'écriture est un moyen de soigner le mal par le mal.

La façon dont la situation a été prise en charge par les autorités paraît symptomatique d'une nouvelle relation entre l'écriture et la violence. Aucun récit des derniers moments de Mary Stuart n'est publié. L'exécution, organisée dans le grand hall du château de Fotheringay, a lieu loin des regards de la foule, et cette discrétion se retrouve dans le vide narratif qui suit la mort de l'ancienne reine d'Écosse. Cependant, plusieurs publications paraissent dans les semaines qui suivent son exécution¹⁵, sans compter la proclamation royale détaillant sa condamnation¹⁶. De registres différents – l'un est une ballade, l'autre une compilation de discours prononcés au Parlement, un autre encore un traité théorique sur la nécessité pour les princes d'éliminer les autres princes qui les menacent – aucun de ces textes ne dit un mot de la mort de la reine elle-même, comme si, malgré les circonstances, c'était le régicide et donc le tabou qui lui est attaché qui primaient sur toute autre considération. Pourtant, même si en tant que reine Mary est d'une autre nature que le commun des mortels, son crime la rabaisse au rang des gens ordinaires ; par conséquent, il ne saurait être question de taire la procédure judiciaire menée contre elle et contre ses supposés complices, Babington notamment. Les textes qui paraissent au début de l'année 1587 esquivent l'exécution de Mary mais justifient la politique menée par Élisabeth à l'encontre de sa cousine. Ici l'écriture se fait cataplasme : elle est utilisée non pas pour rejouer le spectacle du châtement mais pour soigner les blessures subies par la communauté à l'occasion du complot. On pourrait ainsi dire qu'ici on *pense les mots* de la réconciliation pour *panser les maux* infligés au corps politique. L'écrit vient consacrer cette réconciliation :

Since the whole Realme assembled in Parliament made their many and humble petitions vnto her Maiestie, as specially interressed in the matter being the bodie of the same common wealth, whereof her Maiestie is the head, by taking away one to deliuer them all from their present feares & future daungers. (*A Defence of the honorable sentence*, K4v^o)

Il y a deux éléments intéressants dans ce passage. Le sacrifice d'un individu pour sauver la communauté rappelle, tel qu'il est formulé ici, les théories sur le bouc-émissaire. Le sacrifice est rendu public *via* le texte, qui circule grâce à sa forme imprimée ; l'imprimerie est donc ici un auxiliaire précieux dans la manifestation à tous de la réconciliation de la communauté. Cependant cette réconciliation a un prix. On ne peut pas ne pas noter que c'est le corps, ici, qui impose à la tête une action. Le texte évoque des « *humble petitions* », mais ces demandes sont plus que cela ; elles sont de véritables exigences. Or tous les textes parus en Angleterre

sur l'exécution de Mary insistent sur ce fait : la reine Élisabeth ne voulait aucun mal à Mary, c'est la communauté (les membres) qui lui ont imposé d'en passer par là. Cette transgression opérée (les membres qui ordonnent à la tête), le corps politique cicatrisé ne sera plus jamais le même. L'écriture permet d'énoncer et de consacrer cette nouvelle donne politique : les discours parlementaires, énoncés en un lieu et à un moment précis, ne suffiront pas, donc un volume de transcription de ces discours est publié. Le passage par l'écriture permet de définir durablement ce corps politique : il est le Parlement (« *the whole Realme assembled in Parliament* »). La formule aujourd'hui sonne comme une formule éculée, mais elle ne l'est pas à l'époque : le Parlement n'a pas toujours été considéré comme représentatif du royaume. Ce corps politique ressoudé est donc différent de ce qu'il était auparavant. L'importance de cette transformation et les bouleversements qu'elle contenait en puissance a pu échapper aux autorités, mais elle a été le prix à payer pour un retour à un corps politique vivant.

L'écriture du régicide, pour lacunaire qu'elle soit, joue donc un rôle fondamental dans la réconciliation du corps politique avec toutes ses composantes. Elle a bien empêché que la destruction des corps physiques (celui du prince, celui de son assassin ou les deux) ne soit le prélude à ou le symptôme de la dislocation de la communauté politique.

Écriture et violence, écriture de la violence, ces deux éléments informent la vision du corps politique, de ses maux et des remèdes qu'il lui faut, dans l'Angleterre du 16^{ème} siècle. Ce qui apparaît comme un point de départ évident, l'écriture comme ce qui provoque la violence, finalement n'en est pas un. Du côté des condamnés, l'écriture est un remède à la violence ; du côté du pouvoir elle est un instrument complémentaire dans le travail de cicatrisation du corps politique. La suppression de l'écrit factieux et du factieux lui-même est l'étape indispensable à la réconciliation de tous. Les châtimens réservés aux dissidents les plus manifestes – pendaison, démembrement, décapitation, écartèlement – donnent en spectacle cette destruction progressive du corps des condamnés : la séparation du corps naturel, accompagnée d'un texte-pansement sera le remède à la dislocation de la communauté provoquée par le texte dissident. Dès lors, l'écrit est replacé au cœur de la stratégie royale et religieuse pour retrouver l'unité ou l'uniformité du royaume. Dans ce deuxième temps, l'écriture n'est plus un prélude au déchirement de la communauté et à l'exercice de la violence légitime, elle devient elle-même remède, un moyen de soigner le mal par le mal, avec tous les risques d'effets secondaires que cela suppose.

Bibliographie

Sources primaires

Angleterre et Pays de Galles. *By the Queene. A true copie of the proclamation lately published by the Queenes Maiestie, vnder the great seale of England, for the declaring of the sentence, lately giuen against the Queene of Scottes, in fourme as followeth.* Londres : Christopher Barker, 1586. STC 8160.

Anon. *A defence of the honorable sentence and execution of the Queene of Scots: exempled with analogies, and diuerse presidents of emperors, kings, and popes: with the opinions of learned men in the point, and diuerse reasons gathered foorth out of both lawes ciuill and canon, together with the answeare to certaine obiections made by the fauourites of the late Scottish Queene.* Londres : J. Windet, [1587]. STC 17566.3.

Anon. *Discours véritable de l'estrange et subite mort de Henry de Valois, advenue, par permission divine, luy estant à Saint-Clou, ayant assiégé la ville de Paris, le mardy premier jour d'aoust 1589 par un religieux de l'ordre des Jacobins.* Troyes : J. Moreau, 1589.

Anon. *Le martyre de Frère Jacques Clément, de l'ordre de Saint-Dominicque, contenant au vray toutes les particularitez plus remarquables de la sainte résolution et très heureuse entreprise à l'encontre de Henry de Valois.* Paris : R. Le Fizelier, 1589.

Anon. *The copie of a letter vvritten from Paris, the 20. of May 1610. Declaring the maner of the execution of Francis Rauaillart, that murdered the French King. With what he was*

known to confesse at his death. And other the circumstances and dependencies thereupon. Together with two edicts; one of the Parliament alone; the other of the new King in Parliament, declaring the confirming the Queene mother Regent of France. Londres : R. Barker, 1610. STC 20754.

Anon. *The decree of the court of Parliament against Iohn Chastel scholler, student in the Colledge of the Iesuits, vpon the parricide by him attempted against the kings person. Also for the banishment of the whole societie of the said Iesuits out of France and al the kings dominions, withal containing a prohibition, not to sende their children to any colledge of the saide societie. Faithfullie translated out of the French copy printed at Paris, by Iamet Mettayer and Pierre L'huillier, the kings printers and stationers ordinary.* Londres : Peter Short, pour Thomas Millington, 1595. STC 5066.

Anon. *The terrible and deserued death of Francis Rauilliack, shewing the manner of his strange torments at his execution, vpon Fryday the 25. of May last past, for the murther of the late French King, Henry the fourth. Together with an abstract out of diuers proclamations, and edicts, now concerning the state of France. As it was printed in French in three seuerall bookes published by authoritie.* Londres : W. Barley pour J. Baylie, 1610. STC 20755

Anon. *The terrible and deserued death of Francis Rauilliack, shewing the manner of his strange torments at his execution, vpon Fryday the 25. of May last past, for the murther of the late French King, Henry the fourth. Together with an abstract out of diuers proclamations, and edicts, now concerning the state of France. As it was printed in French in three seuerall bookes published by authoritie.* Édimbourg : R. Charteris, 1610. STC 20755.5.

Anon. *The vvhole and true discourse of the enterprises and secrete conspiracies that haue bene made against the person of Henry de Valois, most Christian king of Fraunce & Poland. Wherupon followed his death by the hand of a young Iacobin frier, the first day of August, 1589. Whereby the enemies of the Crown, thought to haue reduced & brought all Fraunce to their will & deuotion. Together with the assembly that the king before his death made of the princes of the blood, lordes and gentlemen that were in his armie, with the heads of the straungers, to whom he declared his last will. Englished out of the French copie, printed at Caan in Normandie.* Londres : Thomas Purtfoot, 1589. STC 13103.

Blackwood, Adam. *Martyre de la Royne d'Escosse, douairiere de France Contenant le vray discours des traïsons à elle faictes à la suscitation d'Elizabet Angloise, par lequel les mensonges, calomnies & faulses accusations dressees contre ceste tresuertueuse, trescatholique & tresillustre princesse sont esclarcies & son innocence aueree.* Édimbourg [Paris] : Jean Nafeild, 1587. STC 3107.

Blackwood, Adam. *Martyre de la royne d'Escosse, douairière de France. Sont adjoustées deux oraisons funèbres, l'une latine et l'autre françoise, et un livre de poèmes latins et françois, le tout sur le mesme subject.* Anvers : G. Fleysben, 1588.

Crompton, Richard. *A short declaration of the ende of traytors, and false conspirators against the state, & of the duetie of subiectes to theyr soueraigne gouvernour: and wythall, howe necessarie, lawes and execution of iustice are, for the preseruacion of the prince and common wealth. Wherein are also breiefely touched, sundry offences of the S. Queene, co[m]mitted against the crowne of this land, & the manner of the honorable proceeding for her conuiction thereof, and also the reasons & causes alledged & allowed in Parliament, why it was thought dangerous to the state, if she should haue liued. Published by Richard Crompton, an apprentice of the common lawes. Seene and allowed.* Londres : I. Charlewood, pour Thomas Gubbins, et Thomas Newman, 1587. STC 6055.

Hotman, François. *De furoribus Gallicis, horrenda & indigna Amirallij Castillionei, nobilium atq; illustrium virorum caede, scelerata ac inaudita piorum strage passim edita per complures Galliae ciuitates, sine vllo discrimine generis, sexus, ætatis & conditionis hominum: vera &*

simplex narratio Ernesto Varamundo Frisio auctore. Londres : Henry Bynneman, 1573. STC 13846.

Kempe, William. *A dutiful inuectiue, against the moste haynous treasons of Ballard and Babington: with other their adherents, latelie executed. Together, vvith the horrible attempts and actions of the Q. of Scottes and the sentence pronounced against her at Fodderingay. Newlie compiled and set foorth, in English verses: for a New yeares gifte to all loyall English subiects by W. Kempe*. Londres : R. Jones, 1587. STC 14925.

Salisbury, Robert Cecil Earl of. *The copie of a letter to the Right Honourable the Earle of Leycester, Lieutenant generall of all her Maiesties forces in the vnitid Prouinces of the lowe Countreys, written before, but deliuered at his returne from thence: vvith a report of certeine petitions and declarations made to the Queenes Maiestie at two seuerall times, from all the lordes and commons lately assembled in Parliament. And her Maiesties answers thereunto by her selfe deliuered, though not expressed by the reporter with such grace and life, as the same were vttered by her Maiestie*, Londres : Christopher Barker, 1586. STC 6052.

Serres, Jean de. *The three partes of Commentaries, containing the whole and perfect discourse of the ciuill warres of Fraunce, vnder the raignes of Henry the second, Frances the second, and of Charles the ninth. with [sic] an addition of the cruell murther of the Admirall Chastilion, and diuers other nobles, committed the 24. daye of August. Anno. 1572. Translated out of Latine into English by Thomas Timme minister*. Londres : Frances Coldocke, 1574. STC 22241.5

Skory, Edmond. *An extract out of the historie of the last French King Henry the fourth of famous memorie, according to an autentique [sic] copie written in his life time. To which is added his being murdered with a knife in his coach in Paris the 14. of May last 1610. styl. Rom. With a apprecation [sic] for the safeguard and happines of our most gracious soueraigne Iames the first, &c. Seene and allowed by authoritie*. Londres : [R. Barker pour J. Budge], 1610. STC 22629.

Sources secondaires

Burns, James H. (ed.). *The Cambridge History of Political Thought (1450-1700)*. Cambridge : Cambridge UP, 1991.

Clegg, Cyndia Susan. *Press Censorship in Elizabethan England*. 1997. Cambridge : Cambridge UP, 2003.

Girard, René. *Le bouc-émissaire*. Paris : B. Grasset, 1982.

Greengrass, Mark. « Regicide, Martyrs and Monarchical Authority in France in the Wars of Religion », in Von Friedeburg, Robert (éd.). *Murder and Monarchy. Regicide in European History 1300-1800*. Basingstoke : Palgrave Macmillan, 2004. 176-192.

Greg, W. W. (éd.), *A Companion to Arber*, Oxford, The Clarendon Press, 1967.

Foucault, Michel. *Surveiller et Punir. Naissance de la prison*. 1973. Paris : Gallimard, 1993 (Collection Tel).

Kingdon, Robert M. *Myths about the Saint Bartholomew's Day Massacres (1572-1576)*. Cambridge (Mass.) : Harvard UP, 1988.

Mousnier, Roland. *L'assassinat d'Henri IV*. 1964. Paris : Gallimard, 2008 (Les journées qui ont fait la France).

Turchetti, Mario. *Tyrannie et tyrannicide de l'Antiquité à nos jours*. Paris : PUF, 2001 (Fondements de la politique moderne).

Von Friedeburg, Robert (éd.). *Murder and Monarchy. Regicide in European History 1300-1800*. Basingstoke : Palgrave Macmillan, 2004.

¹ Voir par exemple le *De Furoribus Gallicis*, anonyme, probablement écrit par François Hotman, et publié à Londres peu de temps après les faits, ou même *The Massacre at Paris* de Christopher Marlowe, créé à Londres en janvier 1593.

² L'utilisation du discours pathologique pour évoquer les remèdes à apporter à une communauté souffrante est un lieu commun des textes politiques du 16^{ème} siècle. On évoque ainsi la nécessité d'amputer un membre malade pour sauver le corps, ou de purger le sang mauvais afin de permettre au corps de guérir. Voir par exemple dans la traduction anglaise des *Commentaires* de Jean de Serres, la comparaison développée entre la purgation des corps naturel et politique : « *as if a man troubled with a continuall feuer, or with some other grieuous disease, which requireth letting of bloude, or some other present remedie* » (90).

³ À ce sujet, voir Greengrass, Mark. « Regicide, Martyrs and Monarchical Authority in France in the Wars of Religion », in Von Friedeburg, Robert (éd.). *Murder and Monarchy. Regicide in European History 1300-1800*. Basingstoke : Palgrave Macmillan, 2004. 176-192.

⁴ Von Friedeburg, Robert (éd.). *Murder and Monarchy. Regicide in European History 1300-1800*. Basingstoke : Palgrave Macmillan, 2004. 16-23.

⁵ *The terrible and deserued death of Francis Rauilliack, shewing the manner of his strange torments at his execution, vpon Fryday the 25. of May last past, for the murther of the late French King, Henry the fourth. Together with an abstract out of diuers proclamations, and edicts, now concerning the state of France. As it was printed in French in three seuerall bookes published by authoritie*. 1610, London, W. Barley for J. Baylie, 1610, STC 20755 et Edinburgh, R. Charteris, 1610, STC 20755.5 (*The terrible and deserved death* ci-après). 2.

⁶ *The decree of the court of Parliament against Iohn Chastel scholler, student in the Colledge of the Iesuites, vpon the parricide by him attempted against the kings person. Also for the banishment of the whole societie of the said Iesuits out of France and al the kings dominions, withal containing a prohibition, not to sende their children to any colledge of the saide societie. Faithfullie translated out of the French copy printed at Paris, by Iamet Mettayer and Pierre L'huillier, the kings printers and stationers ordinary*. London: Printed by Peter Short, for Thomas Millington, and are to be sold at his shop vnder S. Peters Church in Cornhill, 1595. STC 5066.

⁷ Edmond Skory, *An extract out of the historie of the last French King Henry the fourth of famous memorie, according to an autentique [sic] copie written in his life time. To which is added his being murdered with a knife in his coach in Paris the 14. of May last 1610. styl. Rom. With a apprecation [sic] for the safeguard and happines of our most gracious soueraigne Iames the first, &c. Seene and allowed by authoritie*, London, [R. Barker for J. Budge], 1610, STC 22629 (*An extract* ci-après) A3v^o.

⁸ *The copie of a letter vvritten from Paris, the 20. of May 1610. Declaring the maner of the execution of Francis Rauaillart, that murdered the French King. With what he was knowen to confesse at his death. And other the circumstances and dependencies thereupon. Together with two edicts; one of the Parliament alone; the other of the new King in Parliament, declaring the confirming the Queene mother Regent of France*, London, R. Barker, 1610, STC 20754 (*The copie of a letter* ci-après). 6.

⁹ *The vwhole and true discourse of the enterprises and secrete conspiracies that haue bene made against the person of Henry de Valois, most Christian king of Fraunce & Poland. Wherupon followed his death by the hand of a young Iacobin frier, the first day of August, 1589. Whereby the enemies of the Crown, thought to haue reduced & brought all Fraunce to their will & deuotion. Together with the assembly that the king before his death made of the princes of the blood, lordes and gentlemen that were in his armie, with the heads of the straungers, to whom he declared his last will. Englished out of the French copie, printed at Caan in Normandie*, London, Thomas Purtfoot, 1589, STC 13103. Il y aura d'autres récits par la suite, mais qui souvent esquivent la mort du roi pour se concentrer sur le destin de Jacques Clément.

¹⁰ Il s'agit des textes cités plus haut : *The terrible and deserved death, An extract, The copie of a letter*, ainsi que *The sighes of Fraunce for the death of their late King, Henry the fourth. The true maner of his murther: the forme of the coronation of Prince Lewes at S. Augustines. With the oration made by Mounsier Seruin, attourney generall to the King, exhorting both the peeres and people to alleageance. Printed in the Kings Palace*, London, for J. Budge, 1610, STC 13140 (ci-après *The sighes of France*).

¹¹ Blackwood, Adam. *Martyre de la Royne d'Escosse, douariere de France Contenant le vray discours des traïsons à elle faictes à la suscitation d'Elizabet Angloise, par lequel les mensonges, calomnies & faulses accusations dressees contre ceste tresuertueuse, trescatholique & tresillustre princesse sont esclarcies & son innocence aueree*. Édimbourg [Paris] : Jean Nafeild, 1587. STC 3107.

¹² STC 3107, 3108 et 3109.

¹³ Deux éditions sont mentionnées par l'ODNB. Seule celle de 1588 est répertoriée : *Martyre de la royne d'Escosse, douairière de France. Sont adjoustées deux oraisons funèbres, l'une latine et l'autre françoise, et un livre de poèmes latins et françois, le tout sur le mesme subject*. Anvers : G. Fleysben, 1588.

¹⁴ Voir par exemple le *Discours véritable de l'estrange et subite mort de Henry de Valois, advenue, par permission divine, luy estant à Saint-Clou, ayant assiégé la ville de Paris, le mardy premier jour d'aoust 1589 par un religieux de l'ordre des Jacobins*, Troyes, J. Moreau, 1589 ; *Le martyre de Frère Jacques Clément, de l'ordre de Saint-Dominique, contenant au vray toutes les particularitez plus remarquables de la saincte résolution et très heureuse entreprise à l'encontre de Henry de Valois*, Paris, R. Le Fizelier, 1589.

¹⁵ Salisbury, Robert Cecil Earl of, *The copie of a letter to the Right Honourable the Earle of Leycester, Lieutenant generall of all her Maiesties forces in the vnitied Prouinces of the lowe Countreys, written before, but deliuered at his returne from thence: vvith a report of certeine petitions and declarations made to the Queenes Maiestie at two seuerall times, from all the lordes and commons lately assembled in Parliament. And her Maiesties answeres thereunto by her selfe deliuered, though not expressed by the reporter with such grace and life, as the same were vttered by her Maiestie*, London, Christopher Barker, 1586, STC 6052 ; William Kempe, *A dutiful inuectiue, against the moste haynous treasons of Ballard and Babington: with other their adherents, latelie executed. Together, vvith the horrible attempts and actions of the Q. of Scottes and the sentence pronounced against her at Fodderingay. Newlie compiled and set foorth, in English verses: for a New yeares gifte to all loyall English subiects by W. Kempe*, London, R. Jones, 1587, STC 14925 ; Richard Crompton, *A short declaration of the ende of traytors, and false conspirators against the state, & of the duetie of subiectes to theyr soueraigne gouernour: and wythall, howe necessarie, lawes and execution of iustice are, for the preseruacion of the prince and common wealth. Wherein are also breefely touched, sundry offences of the S. Queene, co[m]mitted against the crowne of this land, & the manner of the honorable proceeding for her conuiction thereof, and also the reasons & causes alledged & allowed in Parliament, why it was thought dangerous to the state, if she should haue liued. Published by Richard Crompton, an apprentice of the common lawes. Seene and allowed*, London, printed by I. Charlewood, for Thomas Gubbins, and Thomas Newman, 1587, STC 6055 ; Anon., *A defence of the honorable sentence and execution of the Queene of Scots: exempled with analogies, and diuerse presidents of emperors, kings, and popes: with the opinions of learned men in the point, and diuerse reasons gathered foorth out of both lawes ciuill and canon, together with the answeere to certaine obiections made by the fauourites of the late Scottish Queene*, London, J. Windet, [1587], STC 17566.

¹⁶ England and Wales, *By the Queene. A true copie of the proclamation lately published by the Queenes Maiestie, vnder the great seale of England, for the declaring of the sentence, lately giuen against the Queene of Scottes, in fourme as followeth*, London, Christopher Barker, 1586, STC 8160.